



Assemblée générale

Soixante-huitième session

1^e séance plénière

Mardi 17 septembre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 62 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a trois mois, je me tenais dans cette même salle pour exprimer ma gratitude aux membres de m'avoir élu par acclamation Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée

générale. Aujourd'hui, je suis de nouveau très touché d'avoir l'honneur de m'adresser aux membres pour la première fois en ma qualité singulière de Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Ce faisant, je sais pertinemment à quel point avoir l'insigne plaisir de travailler avec nombre des membres, à la fois collègues et amis, depuis tant d'années – sans doute beaucoup trop pour que quiconque puisse s'en souvenir, si tant est que nous le voulions – est un privilège. Toutes ces années d'amitié et de bienveillance m'ont convaincu que je pouvais compter sur notre passé commun marqué du sceau de la coopération et du partenariat pour instaurer une nouvelle relation de travail, dont j'espère et je crois sincèrement qu'elle permettra le succès de la présente session.

Tout d'abord, je voudrais remercier mon prédécesseur, S. E. M. Vuk Jeremić, qui a présidé l'Assemblée au cours de la soixante-septième session qui vient de s'achever, pour ses précieuses contributions aux travaux de celle-ci. Je tiens en outre à saluer notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'extrême diligence et le dévouement dont il fait preuve à la tête de l'Organisation, et me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec lui et son équipe pour faire en sorte que l'Assemblée générale demeure l'organe délibérant de l'ONU par excellence. Et puisque le système des Nations Unies est une famille d'institutions spécialisées disséminées à travers le monde, je veux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-47713(F)



Document adapté

Merci de recycler



aussi féliciter les fonctionnaires de l'ONU et des diverses institutions pour leur remarquable professionnalisme et le travail acharné qu'ils fournissent au service de tant de personnes de par le monde.

Pendant les mois qui ont suivi mon élection, je me suis entretenu avec pratiquement tous les représentants, individuellement ou par l'entremise de leurs groupes régionaux, pour discuter de mes priorités pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Ces discussions ont été aussi instructives que constructives, et m'ont donné la possibilité de connaître les vues, les priorités et les préoccupations des membres concernant l'ordre du jour de la soixante-huitième session de l'Assemblée. En retour, j'ai pu leur faire part de mes idées sur le thème que j'ai choisi pour la soixante-huitième session, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Les représentants ont été nombreux à faire des commentaires utiles et à formuler des propositions précises sur la manière de promouvoir ce thème ainsi que les six manifestations que j'entends organiser, et je les en remercie.

Je suis très encouragé par le fait que les membres se sont tous ou presque engagés à coopérer, ce qui devrait donc nous faciliter la tâche quand il nous faudra tous ensemble aborder les aspects les plus courageux de notre travail. J'ose également espérer que cet engagement traduit aussi un nouveau sentiment d'urgence et signifie la fin des manœuvres dilatoires qui prolongent les négociations et retardent les travaux de cet organe, afin que nous puissions examiner l'ensemble de l'ordre du jour ambitieux de notre Assemblée générale avec diligence et efficacité. En tout cas, je le souhaite.

Nombreux sont les membres à être aujourd'hui impliqués dans une série de processus intergouvernementaux qui viendront alimenter le programme de développement pour l'après-2015, de sorte qu'ils sont bien conscients des défis qui se profilent. L'année à venir s'avérera cruciale pour l'Assemblée puisque nous nous emploierons de définir les paramètres du programme de développement pour l'après-2015. L'ampleur de la tâche qui nous attend nécessitera une action résolue et une collaboration au plus haut niveau, et nous devons nous montrer à la hauteur de cette entreprise gigantesque et adapter nos efforts en conséquence.

Afin d'aider les membres à préparer le terrain pour parvenir à l'objectif susmentionné, j'ai l'intention de convoquer trois événements de haut niveau et trois débats thématiques, soit le même nombre chacun.

Une réunion de haut niveau sera organisée pour débattre du rôle des femmes, des jeunes et de la société civile dans le programme de développement pour l'après-2015. Il est tout simplement impossible d'atteindre nos objectifs de développement ou de promouvoir le bien-être de l'humanité sans répondre aux besoins et aux difficultés des femmes et des jeunes, ni sans faire appel à leur contribution. Comme la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio est venue nous le rappeler, les gouvernements ne peuvent pas mettre en œuvre tout seuls les programmes de développement, alors essayons donc de voir où et comment nous pouvons collaborer plus activement avec la société civile à cet égard.

Une autre manifestation de haut niveau envisagera ce que les droits de l'homme et l'état de droit peuvent apporter au programme de développement pour l'après-2015, l'accent étant mis sur le cadre nécessaire pour faire en sorte que les droits de l'homme, l'état de droit et les bonnes pratiques de gouvernance servent de point d'ancrage aux programmes politiques en constante évolution, de manière à permettre aux populations de contribuer au développement durable.

La troisième réunion de haut niveau se penchera sur les contributions que la coopération Sud-Sud et triangulaire et les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement peuvent apporter au programme de développement pour l'après-2015. Au cours des 20 dernières années, de spectaculaires transformations aux niveaux mondial, national et régional se sont traduites par l'apparition de menaces, de défis et de préoccupations socioéconomiques et environnementaux sans précédent et toujours plus complexes. Pour répondre à ces défis et menaces d'un nouveau genre, de nouvelles formes de collaboration, d'innovation et de partenariat, tirant parti au maximum du potentiel des TIC pour contribuer à la réalisation de nos objectifs de développement, sont nécessaires.

La notion de partenariat occupe une place de plus en plus importante dans les discussions sur l'avenir du développement, et ce à juste titre. Le Secrétaire général a de nouveau insisté sur ce point, trop négligé, qui sous-tend le huitième objectif du Millénaire pour le développement. Les technologies, le renforcement des capacités, le transfert des connaissances, le financement et les moyens novateurs de mise en œuvre seront des éléments majeurs des débats à venir. Le nouveau programme de développement nécessitera

une collaboration entre tous les acteurs, fondée sur la confiance et le respect mutuels. En conséquence, l'un des trois débats thématiques sera axé sur le rôle du partenariat et sa contribution au programme de développement pour l'après-2015.

Un autre débat thématique examinera les moyens d'instaurer des sociétés stables et pacifiques dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, y compris par la création d'un environnement favorable au développement et au progrès, la réduction des facteurs de stress externes qui contribuent aux conflits, l'accès garanti aux institutions judiciaires, le recul de la violence et le renforcement des capacités et de la transparence des mécanismes et pratiques de bonne gouvernance au service de la paix et du développement durable.

Le troisième débat thématique mettra quant à lui l'accent sur le rôle de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Quand, comme aujourd'hui, environ 1,4 milliard de personnes sont sans réseau électrique fiable, 900 millions de personnes sont dépourvues d'accès à l'eau salubre et 2,6 milliards n'ont pas de services d'assainissement adéquats, des mesures s'imposent d'urgence, pour relever ces défis persistants. Face à la multiplicité des initiatives dans ces domaines, essayons de mettre à profit et de partager les connaissances existantes, tout en transposant à une plus grande échelle, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, les initiatives qui ont déjà fait leurs preuves dans les domaines de la gestion intégrée de l'eau, de l'énergie durable et des services d'assainissement.

Même si, dans mon intervention d'aujourd'hui, je me suis concentré sur le thème que j'ai choisi pour le débat général, la soixante-huitième session abordera bien sûr toute une série d'autres questions cruciales. Certaines d'entre elles, comme les migrations, le désarmement nucléaire, les objectifs du Millénaire pour le développement et la question du handicap, seront examinées au cours des 10 prochains jours. Au cours de la présente session, nous tiendrons également un débat thématique de haut niveau, à la demande de l'Assemblée générale, sur les investissements en Afrique et leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement.

J'entends travailler avec tous les membres tout au long de la soixante-huitième session, leur fournir toute l'assistance dont ils auraient besoin, afin que nous puissions, à terme, préparer le terrain pour le

programme de développement mondial le plus énergique possible, un programme qui respecte pleinement tous les habitants de cette planète que nous avons en partage.

Comme je l'ai indiqué dans mon discours d'investissement, j'ai l'intention de consacrer beaucoup de temps et de ressources aux questions liées à la réforme et à la revitalisation des organes principaux de cette institution, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous convenons tous qu'une réforme de ces organes s'impose et qu'il est tout simplement inacceptable de ne pas la faire, sachant que cela entraverait considérablement la capacité de l'Organisation d'atteindre tout son potentiel et ferait un tort immense aux peuples du monde, qui comptent sur nous et ont les yeux tournés vers nous, pleins d'espoir et du sentiment de tous les possibles. À cette fin, conformément à la décision de l'Assemblée de reconduire l'examen de cette question de la soixante-septième session à la soixante-huitième session, je convoquerai de nouveau le Groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité à la mi-octobre.

Je sais pouvoir compter, au cours des 12 prochains mois, sur l'engagement et la coopération actifs des membres en ce qui concerne l'ensemble de l'ordre du jour de l'Assemblée. J'appelle tous les participants à se joindre à moi pour faire de la présente session une session fructueuse, qui compte, où nous œuvrions dans un esprit de solidarité et de respect collégial à la vision de l'Organisation telle qu'énoncée dans la Charte et à des solutions aux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés. Ensemble, nous pouvons faire de cette année un tournant dans l'histoire de l'Organisation en élaborant un programme de développement novateur et constructif qui protège notre planète tout en assurant équité, justice et prospérité aux peuples du monde entier.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je me joins à tous ceux qui sont présents ici pour l'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter très sincèrement, une fois de plus, le Président de son accession à ces hautes fonctions à la tête de l'Assemblée générale. Dans le cadre de notre collaboration à venir face aux défis à relever dans le monde, je compterai sur son impulsion et sa vision de l'avenir du monde pour notre réponse aux attentes de milliards de personnes à travers le monde : que tout

un chacun puisse vivre dans la dignité. Lui aussi peut compter sur moi.

Le sentiment d'attente est manifeste. Nous sommes à la veille d'un travail très important. Nous allons nous concentrer sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de l'échéance de 2015. Les entreprises, la société civile et les organisations de mécénat se réuniront pour présenter les succès enregistrés dans le contexte de ces Objectifs.

Nous allons intensifier nos efforts afin de définir un programme de développement pour l'après-2015, notamment un ensemble cohérent d'objectifs de développement durable qui, nous l'espérons, permettront de faire face aux défis complexes de cette nouvelle ère et, à l'instar des objectifs du Millénaire pour le développement, sauront susciter la créativité des peuples du monde.

Je me félicite, par conséquent, du thème choisi par le Président Ashe pour le débat général : « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Il a également cerné six questions thématiques devant faire l'objet de manifestations de haut niveau et de débats thématiques, qu'il a l'intention de convoquer au cours de la soixante-huitième session. J'appuie sa décision.

Au cours de la soixante-huitième session, nous allons également progresser dans les préparatifs de la Conférence internationale de 2014 sur les petits États insulaires en développement, en même temps que nous accomplirons une série d'autres tâches importantes afin de répondre aux attentes d'un public mondial qui compte sur nous pour prendre les décisions et faire les investissements qui nous permettront de préparer un avenir plus prospère et plus riche de possibilités.

D'importantes réunions de haut niveau de l'Assemblée générale se tiendront sur les personnes handicapées et sur la question de la migration. Nous nous pencherons sur un certain nombre d'enjeux pressants relatifs à la paix et à la sécurité.

J'ai également l'intention de convoquer une réunion au sommet sur les changements climatiques, dont j'espère qu'elle pourra compter sur tout l'appui des membres, et la participation de leurs dirigeants. La date exacte sera fixée en consultation étroite avec le Président et le Bureau de l'Assemblée générale.

La situation en Syrie est sans conteste la plus grave crise à laquelle la communauté internationale soit confrontée et elle figurera sans aucun doute fréquemment dans les discours qui seront faits et les séances qui se tiendront dans le cadre du débat général, et ce, à juste titre. L'Assemblée a un rôle à jouer et une voix au chapitre dans nos efforts pour régler cette crise et répondre aux souffrances. J'aurai bientôt l'occasion de faire rapport aux membres sur ce sujet dès la fin de la présente séance.

Cependant, il nous faut également envisager la situation d'ensemble : le développement mondial et les conflits régionaux. S'agissant des conflits régionaux et des questions relatives à la paix, nous tiendrons une réunion du mécanisme de suivi de l'accord de paix que l'ONU a négocié cette année concernant la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de l'ONU, de l'Union européenne, de la Russie et des États-Unis, se réunira pour la première fois depuis plus d'un an, en contrepoint des négociations israélo-palestiniennes directes qui ont repris récemment.

Nous examinerons comment appuyer les transitions au Yémen et au Myanmar, et comment consolider la stabilité après les élections récentes au Mali.

Enfin, nous célébrerons également le vingtième anniversaire de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme, événement historique qui a conduit à la création du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Si la salle temporaire de l'Assemblée n'est ni aussi belle ni aussi évocatrice que la salle historique actuellement fermée pour rénovation, ce qui importe le plus, c'est ce que nous faisons ici – le travail inlassable que nous accomplissons et qui transformera les discours que nous prononçons à cette tribune en progrès tangibles pour les habitants de la planète.

C'est pourquoi j'ai une grande confiance dans les qualités de direction et d'administration dont le Président John Ashe fera montre au cours de cette soixante-huitième session très importante. Mais surtout, j'attends beaucoup de la grande détermination avec laquelle il s'est engagé à mener sa tâche. C'est exactement ce dont nous avons besoin en ces temps critiques.

Comme je l'avais brièvement évoqué à propos du processus du Plan-cadre d'équipement, pendant lequel la salle de l'Assemblée générale devra être fermée pour rénovation, j'espère que toutes les délégations – et en particulier leurs chefs – ne seront pas déçues par la salle temporaire de l'Assemblée générale. Cette situation ne durera qu'une année. Je veillerai à ce que l'année prochaine, les dirigeants puissent prendre la parole dans la salle magnifiquement rénovée de l'Assemblée générale. J'espère que les représentants transmettront ce message.

Couvrons ensemble au succès de notre programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Point 140 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/68/374)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/68/374, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que cinq États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information contenue dans le document A/68/374?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixante-huitième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Belgique, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Guyane, République-Unie de Tanzanie et Singapour.

Puis-je considérer que les États dont je viens de citer le nom sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

Lettre de la Présidente du Comité des conférences (A/68/367)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 du 18 décembre 1985, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Étant strictement entendu que les réunions devront être organisées compte tenu des installations et services disponibles, cette autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires suivants : Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable; Comité des relations avec le pays hôte; Commission du désarmement; Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit; Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; Comité intergouvernemental

d'experts sur le financement du développement durable;
et Commission du développement durable.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser ces organes subsidiaires de l'Assemblée à se réunir pendant la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 35.